



PRÉSENTATION DES DIRECTIVES ANTICIPÉES

OBJECTIFS

- Savoir aborder les directives anticipées avec le patient
- Connaître les directives anticipées (définition, cadre réglementaire, modalités pratiques, etc.)
- Connaître la procédure interne relative à la présentation des directives anticipées.



CONTENU

La formation proposée contient :

- Rappels sur les directives anticipées : rôle, cadre légal, personnes concernées, durée de validité, documents, domaine d'application, statistiques (2019).
- Rappels sur le cadre législatif concernant les patients en fin de vie : lois relatives aux droits des patients (loi Kouchner, loi Léonetti et loi Claeys-Léonetti), personne de confiance, procédure collégiale, sédation profonde et continue jusqu'au décès, modalités de prise de décision pour le patient incapable d'exprimer sa volonté
- Protocoles en place à l'ICANS



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation par simulation
- Jeux de rôles
- Apports théoriques
- Réflexions éthiques à partir de situations rapportées par les participants

INFORMATION



Public
• IDE
• AS



Prérequis
Aucun



Durée
1h30



Responsable(s) de la formation
D^r Anna SCHOHN, Praticien
D^r Philippe TRENZ, Oncologue médical



Lieu de formation
INSTITUT DE CANCÉROLOGIE
STRASBOURG EUROPE | ICANS

17 rue albert calmette – BP 23025
67033 Strasbourg Cedex FRANCE
T +33 (0)3 68 76 76 | www.icans.eu



Calendrier
9, 10, 16 et 19 janvier 2023
20, 27 février 2023
24 mars 2023
Dates 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} semestres à fixer